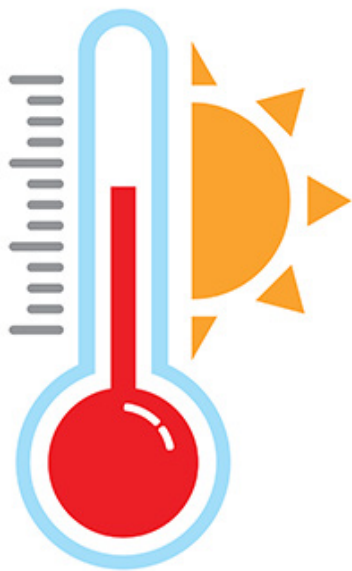




La Queue-  
en-Brie

CCAS

01.49.62.30.00 ou 06.17.24.79 27 ou 06.19.29.95.32 // solidarites@laqueueenbrie.fr



## PRÉVENTION CANICULE

Personnes :  
âgées,  
isolées,  
fragiles,  
handicapées

DU 1ER JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2021

Chère Caudacienne, cher Caudacien,

A l'approche de l'été, nous invitons les personnes qui se sentent vulnérables (personnes âgées, personnes porteuses d'un handicap, isolées) à s'inscrire sur le registre Canicule auprès du Centre Communal d'Action Sociale. En cas de fortes chaleurs, ce dispositif permet à l'équipe du CCAS de vous contacter régulièrement afin de s'assurer que tout se passe bien.

Vous pouvez vous inscrire ou inscrire l'un de vos proches en contactant le 01.49.62.30.00 ou par mail solidarites@laqueueenbrie.fr ou en complétant la démarche en ligne sur le Portail des Caudaciens « demande d'inscription sur le registre Canicule 2021 ».

Le recensement est facultatif et volontaire ; il peut être fait par la personne elle-même, par son représentant ou, après accord de la personne, par un tiers (médecin, service ou personne intervenante, voir même un voisin).

Je vous souhaite un bel été et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués et cordiaux.

Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAURE-SOULET



Le **Plan national canicule** a pour objectif d'anticiper l'arrivée des vagues de chaleur, de définir les actions à mettre en œuvre pour en limiter les effets sanitaires et d'adapter les mesures, en particulier à destination des personnes vulnérables.

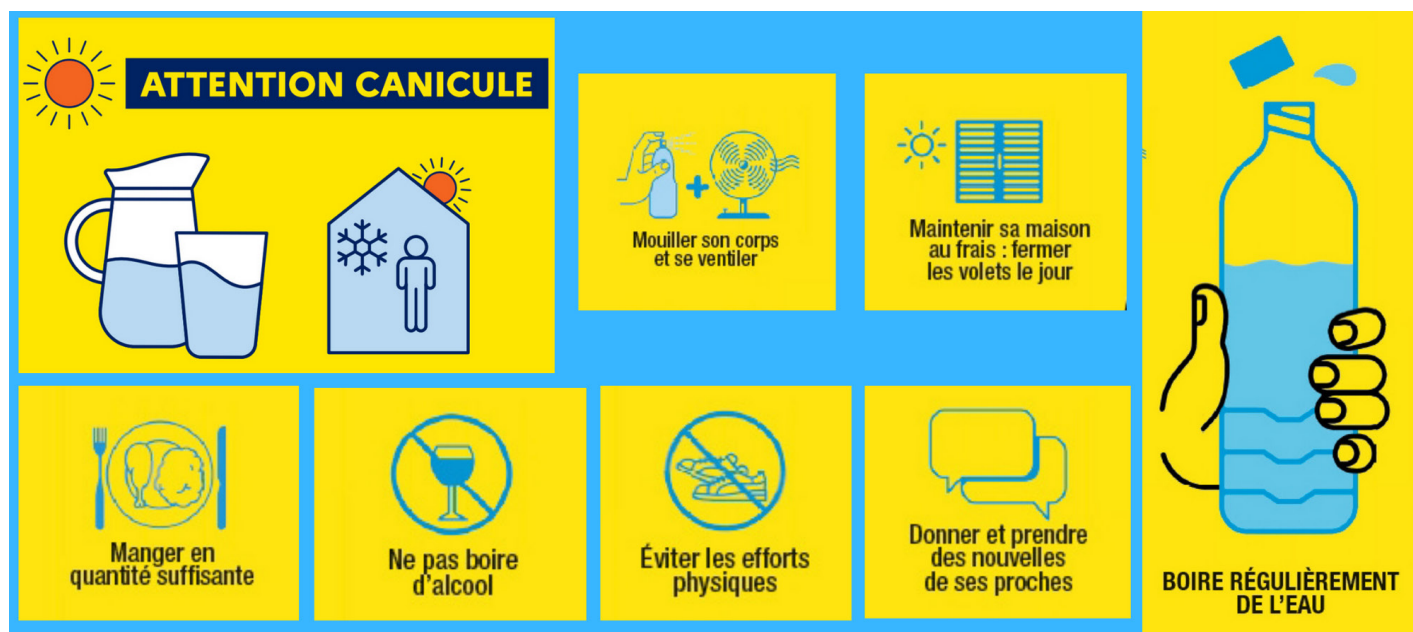
**La canicule peut avoir un impact sanitaire considérable.**

Il est donc primordial de bien s'en protéger. Chaque année, du 1er juin au 15 septembre, Santé publique France coordonne le Système d'alerte canicule et santé en collaboration avec Météo France et en lien avec le Ministère chargé des Solidarités et de la Santé.

**Le niveau 1 (vert) : dit de veille saisonnière est activé du 1er juin au 15 septembre**

**Le niveau 2 (jaune) : dit avertissement chaleur.**

Information la plus large possible sur les conseils



**Niveau 3 (orange) : dit alerte canicule.** Il est déclenché par les préfets de département

> Les personnes vulnérables inscrites au dispositif canicule sont appelées régulièrement par l'équipe du CCAS.

**Niveau 4 (rouge) : dit mobilisation maximale.** Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre

Ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, difficulté d'approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, pannes d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménager le temps de travail ou d'arrêter certaines activités...).

Cette situation nécessite une mobilisation exceptionnelle et une coordination de la réponse de l'État avec l'activation de la Cellule Interministérielle de Crise (CIC) qui regroupe l'ensemble des ministères concernés.

> Permanence de deux agents du CCAS le week-end.

## Pourquoi les personnes âgées et plus largement, les personnes vulnérables sont-elles particulièrement sensibles aux conditions extrêmes ?

Avec l'âge, on régule moins bien sa température, on transpire moins et on ressent moins le besoin de boire.

### Que faut-il faire ?

- > Boire le plus possible et augmenter sa consommation d'eau par prise régulière, même en l'absence de sensation de soif.
- > Diversifier l'apport : jus de fruits, produits de laitages et manger les soupes fraîches ou consommer des aliments riches en eau (yaourts, sorbets).
- > S'humidifier ou se mouiller le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuseur, d'un gant de toilette, ou en prenant plusieurs douches ou bains dans la journée.



### Quels sont les signes d'alerte de déshydratation ?

- > Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer
- > Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions
  - > Nausées, vomissements, diarrhée, soif
  - > Crampes musculaires
  - > Température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C)
  - > Agitation nocturne inhabituelle.

### Quels sont les risques ?

- > L'exposition prolongée à la chaleur est un stress important pour l'organisme.
  - > L'hyperthermie peut-être à l'origine de graves pathologies ou aggraver des pathologies déjà existantes.

### Que faut-il faire ?

- > Éviter les sorties aux heures les plus chaudes et toujours avec un chapeau.
  - > Éviter tout effort physique inutile.
  - > Porter des vêtements légers, amples, de couleur claire.
  - > Fermer fenêtres et volets en particulier des façades exposées au soleil.
- > Provoquer des courants d'air lorsque l'air extérieur est plus frais que l'air intérieur.

**Dans tous les cas, il convient d'éviter les efforts physiques, de rester le moins possible exposé à la chaleur, de ne pas rester en plein soleil et de préserver l'intérieur de sa maison de la chaleur.**

**Vous avez une difficulté N'hésitez pas à téléphoner au CCAS 01.49.62.30.00 ou par mail [solidarites@laqueueenbrie.fr](mailto:solidarites@laqueueenbrie.fr)**

**Plate-forme téléphonique nationale 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France)**

**N'hésitez pas à vous inscrire sur le registre canicule !**

# PLAN CANICULE 2021

## Formulaire d'inscription

Si vous êtes concerné par ce dispositif et que vous souhaitez vous y inscrire, nous vous invitons à remplir le formulaire ci-dessous et à le renvoyer ou à le déposer au CCAS.

**Souhaitez-vous être inscrit sur le registre canicule ?** (entourer la réponse)

> Oui > Non

**Souhaitez-vous être contacté par téléphone si le Préfet déclenche le plan canicule ?** (entourer la réponse)

> Oui > Non

**Si oui dans quelle tranche horaire ?** (entourer la réponse)

> entre 9h et 11h > entre 11h et 13h > entre 13h et 15h > entre 15h et 17h

**Nom :** ..... **Prénom** .....

**Date de naissance :** .....

**Adresse :** .....

94 510 La Queue-en-Brie

**Tél fixe :** .....

**Tél portable** .....

**Personne à prévenir :** .....

.....

.....

**Bénéficiez- vous des services suivants** (entourer la bonne réponse) :

Aide à domicile : > Oui > Non

Portage de repas à domicile : > Oui > Non

Téléassistance : > Oui > Non

**En cas d'absence volontaire je m'engage à prévenir le CCAS en appelant le :**

**01.49.62.30.00 ou le 06.17.24.79 27 ou le 06.19.29.95.32**

**En l'absence de réponse de ma part et sans information préalable de mon absence au CCAS, je m'expose à une intervention policière et à l'ouverture forcée de mon logement par les pompiers.**

Formulaire à retourner ou à déposer au CCAS ou par mail : **solidarites@laqueueenbrie.fr**

ou vous pouvez compléter la démarche en ligne sur le Portail des Caudaciens

« demande d'inscription sur le registre Canicule 2021 »

*Les informations recueillies dans le registre Canicule sont strictement confidentielles et seront conservées pendant deux ans. Conformément au règlement général de la protection des données, vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité. Elles seront communiquées à Monsieur le Préfet, et uniquement à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.*